



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 26/06/2023

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 15	L'an deux mille vingt-trois, le lundi 26 juin, le Conseil Municipal, s'est réuni, en session ordinaire, salle Sancey-Richard, sur convocation régulière adressée à ses membres le lundi 19 juin 2023, par Monsieur le Maire qui a présidé la séance.
Nombre de membres en exercice : 15	Présents :
Nombre de Conseillers Présents : 13	Gérard Dèque, Alicia Berthier-Derose, Lucie Rousselet-Jurcevic, Laurent Poncet, Sandrine Boillot, Marlène Benoit, Gaël Marandin, Samuel Péridy, Hervé Lacroix, Thierry Rolland, Estelle Remacle, Francis Meuterlos, Bénédicte Lavier.
Nombre de Conseillers représentés : 2	Excusés : Nicolas Métivier, Florence Collino.
Début de séance : 20h30	Absent :
Fin de séance :	Pouvoirs : Nicolas METIVIER à Alicia BERTHIER-DEROSE, Florence COLLINO à Thierry ROLLAND
	Secrétaire : Francis MEUTERLOS

NOMINATION D'UN RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE DES ÉLUS

CONVOCAATION
LE 19 06 2023

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 452-30 et L. 452-40 ;

AFFICHAGE LE

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1111-1-1 et R. 1111-1-A. à R. 1111-1-D. ;

11 JUIL. 2023

Vu l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local ;

Vu le projet de convention d'adhésion à la mission d'assistance et de conseil mise en place par le centre de gestion du Doubs ;

Vu la liste des référents déontologues proposée par le Centre de gestion du Doubs :

Considérant que la loi 3DS du 21 février 2022 a complété l'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales, qui consacre les principes déontologiques applicables aux élus au sein d'une charte de l'élu local, afin de prévoir que « tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect » de ces principes ;

Considérant que ce référent doit être désigné par l'organe délibérant de chaque collectivité et établissement public local ;

Considérant que le centre de gestion propose aux collectivités et établissements publics locaux de son ressort géographique une liste de référents déontologues reconnus pour leur expérience et leurs compétences ;

Considérant que le centre de gestion propose une mission d'assistance et de conseil permettant de prendre en charge l'ensemble des démarches afin de faciliter la mise en œuvre des obligations réglementaires ;

Considérant que cette mission sera facturée ponctuellement en cas de saisine,

- 97 euros par saisine traitée, lorsque les missions de référent déontologue seront assurées par un référent unique ;

- 257 euros par saisine traitée lorsque la saisine nécessitera l'examen par le collège des référents déontologues.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- DECIDE de désigner en qualité de référents déontologues des élus, les personnes suivantes :

- . **Monsieur Stéphane BARTEAUX, magistrat administratif ;**
- . **Monsieur Christian BAUZERAND ; magistrat administratif ;**
- . **Madame Pascaline BOULAY, magistrat administratif ;**
- . **Madame Aurore GRANERO, maître de conférences en droit public ;**
- . **Monsieur Xavier MONLAÛ, magistrat administratif ;**

- PRÉCISE que cette liste pourra évoluer, pendant toute la durée fixée pour l'exercice de leurs fonctions, conformément à celle retenue par le centre de gestion ;

- FIXE à six ans la durée d'exercice de leurs fonctions ;

- FIXE les modalités de leur saisine et de l'examen de celle-ci, les conditions dans lesquelles les avis sont rendus, les moyens matériels mis à leur disposition et les modalités de rémunération conformément à la convention jointe ;

- ADOPTE la charte de l'élu local telle que définie en annexe

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention correspondante et à inscrire les dépenses afférentes au budget.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Métabief Le Maire, Gérard DEQUE

